BULLETIN TRIMESTRIEL DU SYNDICAT
NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS
DU SECOND DEGRE (SNES-FSU)
SECTION ACADEMIQUE DE NICE
264 BLD DE LA MADELEINE 06000 NICE
Tél : 04 97 11 81 53 Fax : 04 97 11 81 51.
ADR. ÉLECTRONIQUE : s3nic@snes.edu
CCP MARSEILLE 492724
PERIODIQUE INSCRIT A LA COMMISSION
PARITAIRE DU 3/10/2005
SOUS LE N° 0910S05550 ISSN : 1152 9954
DIRECTION DE LA PUBLICATION :
ANDRE IPERT
PRIX AU N° 1 euro, ABONNEMEMT 3 euros
IMPRIMERIE SPECIALE SNES

nice snes

N° 194
DÉCEMBRE
2006

P. 2 - 4 ACADÉMIE
P.5 FORMATION SYNDICALE
P. 6 - 7 VIE DU SYNDICAT
P.8 ACADÉMIE

PENSEZ À RÉGLER VOTRE COTISATION SYNDICALE

Une profession rassemblée, une politique rejetée, un ministre isolé !

Ce premier trimestre a été marqué dans notre secteur par l'amplification de la mobilisation de toute la profession contre les provocations et les projets du ministre. Avec une grève largement majoritaire le 18 décembre, l'ensemble de la profession, à l'appel de l'intersyndicale rassemblée à l'initiative du SNES, a signifié sa volonté de faire prévaloir d'autres choix pour le service public d'Éducation et ses personnels. Le recteur en est réduit à relayer auprès des chefs d'établissement un «argumentaire» du ministre pour enrober sa communication sur le projet de décret... Pathétique ! Personne n'est dupe : dans de nombreux établissements, les actions se multiplient (boycott des réunions parents-professeurs, ajournement des bacs blancs et devoirs communs...)

Alors que nos conditions de travail continuent de se dégrader, le projet de réécriture de nos statuts a exacerbé notre colère. La profession ne s'y est pas trompée : dans le droit fil des attaques réitérées depuis la loi Fillon, il s'agit bien de dénaturer totalement nos métiers au détriment de nos missions et du service public d'Éducation : allongement du temps de travail, bivalence, compléments de service répondent au socle commun et à l'apprentissage junior. Ils dessinent les contours de métiers déqualifiés et sous-rémunérés et en disent long sur le niveau des ambitions que l'on s'assigne pour les qualifications de nos élèves.

Samedi 20 janvier
MANIFESTATION NATIONALE à PARIS

Droit dans ses bottes le ministre en est réduit à diffuser dans nos boites aux lettres à la veille de chaque action, un pitoyable tract de propagande pour ses mesures rétrogrades et refuse encore d'entendre ce qu'unanimes lui disent les personnels. Même s'il nous faut dès maintenant fortement interpeller les candidats, il serait illusoire de s'en remettre au seul bulletin de vote pour obtenir la réorientation des politiques éducatives. C'est dès aujourd'hui que les choses se jouent et que l'Éducation nationale et ceux qui la font doivent continuer de faire entendre leur voix. Nous l'avons fait crescendo depuis la rentrée, il s'agit de continuer tout au long du mois de janvier en multipliant les actions et en nous retrouvant massivement pour battre le pavé parisien le 20 janvier.

RICHARD GHIS, NICE, LE 21 DÉCEMBRE

Meilleurs voeux à toutes et tous
Bonne année de luttes !

Collège Villeneuve Fréjus

Note de vie scolaire : néant !

Sondage nominatif auprès des 60 professeurs du collège. Résultats éloquents : 48 contre, 9 pour, 3 abstentions. 68% des enseignants s'opposent à la mise en place de la note de vie scolaire ! Au CA, les élus SNES-FSU ont argumenté : enlever des points aux élèves pour des absences du type «raisons familiales», «mal au ventre», pourtant toutes excusées par la famille est inadmissible. Pénaliser les élèves s'ils n'obtiennent pas l'ASSR ou de l'AFPS les sanctionne doublement. Valoriser la participation de l'élève à la vie de l'établissement (Clubs ? les effectifs sont limités ! UNSS ? de nombreuses activités péri-scolaires ont lieu le mercredi après midi ! Représentation de la classe ? seuls deux délégués peuvent être élus !) c'est introduire l'iniquité dans l'évaluation. Cela ne peut résoudre les problèmes de discipline.

Suite à l'heure d'information syndicale, une motion a été présentée et votée au CA : « Devant le caractère purement arbitraire et subjectif de cette note, nous en demandons la suppression» 14 pour, 4 contre,4 abstentions. Approbation totale des représentants des parents ! Sur les bulletins trimestriels figure la mention «Non noté». Madame La Principale persiste : il faudrait appliquer la loi et revenir sur la question au deuxième trimestre. Nous la laisserons face à ses responsabilités.

NICOLE GHIS

Élections à l'IUFM :

Ça commence fort pour la FSU et le SNES (67% des votes , soit 4 sièges sur 5 !) confortés dans leur position largement majoritaire. Les stagiaires ne s'y sont pas trompés, ils ont ainsi reconnu les avancées obtenues depuis plusieurs années et nous encouragent à poursuivre l'action pour la défense de la formation initiale dans l'équité et la transparence. Ça commence beaucoup moins fort pour la nouvelle direction : à quelques jours des élections, le matériel de vote par correspondance pour les PLC du 83 n'était pas envoyé ! Malgré nos interventions, la direction a refusé de prendre en compte les votes arrivés tardivement. Drôle de sens des responsabilités !

CORINNE GIOANNI

Agrégés, certifiés, CPE

Hors classe : du nouveau et du pire

L'encart du BO n°47 du 21 décembre 2006 indique les modalités de la campagne 2007 d'avancement à la hors-classe. Malgré le bilan négatif des changements imposés depuis deux ans, malgré le refus clairement signifié par la profession, le ministre persiste dans ses orientations et en aggrave même certaines des dispositions les plus dangereuses :

Certifiés, CPE : 31 recteurs, 31 barèmes, 31 usines à gaz. Comme en 2005 et en 2006, le ministre laisse aux recteurs le soin de fixer le barème. Dans le BO, il les invite à distinguer «les personnels méritants les plus jeunes» d'abord par «un avancement plus rapide d'échelon avant de les faire bénéficier éventuellement d'un avancement de grade» ; mais en même temps, il leur demande «de reconnaître, y compris par un avancement de grade plus précoce, la valeur professionnelle d'agents moins avancés dans la carrière mais qui […] font preuve d'un investissement professionnel exceptionnel». Face à ces tentatives de soumettre nos carrières à des méthodes de *management* incompatibles avec le service public d'Éducation, le SNES continuera à défendre la hors-classe comme un débouché de carrière pour tous, gagné par la mobilisation des personnels en 1989.

Comme chaque année, un supplément à l'US «Spécial carrière» est publié, adressé à l'ensemble des syndiqués et disponible sur www.snes.edu. Vous y trouverez un point complet sur le sujet et les fiches syndicales à nous renvoyer.

Agrégés : comme en 2006, en pire. Le barème reste national, mais à la différence de 2006, le ministre demande aux recteurs de veiller «à ne pas réserver [l'appréciation «exceptionnel»] aux seuls enseignants ayant atteint le dernier échelon, en appréciant le mérite des personnels moins avancés dans la carrière qui font preuve d'un investissement professionnel exceptionnel» : «un dixième au moins des bénéficiaires […] devra être choisi parmi les enseignants n'ayant pas atteint le dernier échelon de leur grade». À l'échelon académique comme au niveau national, nous n'admettrons pas que soit substitué aux perspectives de carrière pour tous selon des critères objectifs et transparents, le «mérite» de quelques-uns selon le bon vouloir des hiérarchies locales.

Classe exceptionnelle des PEGC. Les PEGC n'échappent plus désormais à la méritocratie avec son cortège d'arbitraires et d'iniquités puisque la note de service 2007 laisse la place à des dispositifs comparables à ceux qui s'appliquent depuis 2005 pour les certifiés et CPE. Nous défendrons auprès du rectorat le maintien d'un barème fondé essentiellement sur l'ancienneté de carrière, seul critère pertiennt pour promouvoir des collègues qui pour la plupart voient arriver l'échéance de leur fin de carrière.

ERIC MICHELANGELI

Liste d'aptitude au corps des agrégés

Les candidats doivent être en activité, âgés de 40 ans au moins au 01/10/07 et justifier à cette date de 10 années de services effectifs d'enseignement dont 5 dans leur grade. Sont demandés un curriculum vitae (voir modèle via SIAP) et une lettre de motivation (deux pages maxi dactylographiées). Les candidatures seront saisies du 11 au 25 janvier, dossier (accusé de réception et pièces justificatives : titres et diplômes, services effectifs d'enseignement, CV et lettre de motivation) devront être transmis au rectorat, au plus tard le 2 février.
CAPA le 23 mars, CAPN les 29,30, 31 mai.

Listes d'aptitude 72 et 89 au corps des certifiés

Calendrier identique à celui prévu pour la liste d'aptitude agrégés. CAPA le 13 mars.

Promotions d'échelon

***Certifiés** : 8 janvier. **CoPsy** : 9 janvier. **PEGC** : 8 janvier. **CPE** : 18 janvier.*
***Agrégés** : CAPN les 26, 27, 28 février 2007.*

Réadaptation

Groupes de travail le 25 janvier 2007 (tous les corps).

Congé de formation professionnelle

Calendrier avancé

Cette année la demande de congé de formation professionnelle (CFP) est avancée : le serveur ouvrira le 11 janvier 2007 pour fermer le 29 janvier.

Comme l'an dernier la demande se fait par internet http://services.ac-nice.fr «services proposés aux élèves et aux personnel de l'éducation nationale» Rubrique COFPI.

La circulaire rectorale sera disponible dans les établissements à la rentrée des vacances de Noël.

Les CAPA qui examineront les demandes se tiendront, selon le calendrier prévisionnel de la DPE, le 13 mars pour les certifiés, le 23 mars pour les agrégés, le 22 mai pour les PEGC et les CPE et le 4 juin pour les COPSY.

L'an dernier, tous corps confondus, 596 collègues ont candidaté pour 44 congés attribués, dont 471 chez les seuls certifiés pour un total de 29 congés !

Le critère principal retenu dans l'Académie de Nice est celui de l'antériorité du nombre de demandes. Il fallait au minimun 5 demandes antérieures et au moins 49 ans chez les certifiés, pour avoir une chance de décrocher le sésame ouvrant droit à CFP. L'engorgement des demandes est tel que la situation devrait peu évoluer cette année.

Cette année encore le SNES défendra l'idée d'un fractionnement des CFP contre l'avis de l'administration qui depuis deux ans ne propose des CFP que sur la base d'une durée de 10 ou 12 mois, au mépris des demandes des collègues.

PASCAL CHAUMARD

Formation des enseignants

Intégration de l' IUFM à l'Université, un rendez-vous à ne pas manquer !

La démocratisation du système éducatif pour la réussite de tous les élèves, l'accès à une qualification reconnue et la satisfaction des besoins culturels de l'ensemble de la population, passent par l'amélioration de la formation et l'élévation de la qualification des maîtres. Dans cette perspective, il faudrait que l'intégration des IUFM aux universités, prévue dans la loi d'orientation 2005 pour janvier 2008, se traduise par une formation améliorée, ambitieuse en termes de recrutement et de qualification, renforcée dans sa dimension universitaire (développement de l'articulation formation/ recherche) et disciplinaire.

La marche forcée vers l'intégration…

Mais les conditions de cette intégration (à l'expérimentation dans six IUFM pour janvier 2007) sont bien loin d'offrir aujourd'hui les garanties nécessaires en termes d'égalité de la formation sur le territoire, de contenus de la formation et d'articulation formation disciplinaire/formation professionnelle. Si les pressions ministérielles et locales sont nombreuses pour accélérer le processus (les universités voient en effet d'un œil bien favorable l'arrivée des néo-titulaires dans leurs effectifs avec les moyens qui leur sont alloués), il faut rester prudent et veiller à garantir, dans cette intégration, le respect de nos qualifications disciplinaires et de notre métier. Au-delà des difficultés administratives liées à l'intégration, les tergiversations ministérielles sur la publication d'un cahier des charges définissant les contenus de la formation confirment aujourd'hui nos inquiétudes.

…et la casse du métier ?

Le projet de cahier des charges articulé à la loi Fillon de 2005, élaboré sans concertation et présenté le 14 décembre au CSE (et rejeté majoritairement) décline dans le cadre de la formation initiale, les dérives -que nous dénonçons par ailleurs- de mise en cause de nos missions, de nos services et de nos garanties statutaires.

Notre métier y est réduit à une liste de compétences qui assimilent l'enseignant à un technicien de la transmission des apprentissages, fonctionnaire docile qui ne serait plus concepteur de son métier. Au lieu d'une maîtrise renforcée de la discipline, il dessine une culture générale élargie aux disciplines connexes et encourage la bi- voire la polyvalence ! Au détriment d'une formation réflexive sur les pratiques professionnelles, il prévoit d'accroître le poids des stages devant élèves en deuxième année d'IUFM (8 heures hebdomadaires), annualise le temps de travail (288h) et développe l'idée que nos métiers s'acquièrent essentiellement par mimétisme !

Mesure gestionnaire, apologie du socle commun, perméabilité des missions de chacun (les CPE ne faisaient pas partie de la formation dans le projet initial !), tout y orchestre la casse du métier.

Extraits du cahier des charges présenté au CSE du 14 décembre :

« Tous les professeurs doivent connaître le socle commun [...]». «C'est [...] avant le concours que les futurs professeurs du second degré doivent être en mesure d'établir les liens de leurs disciplines avec les disciplines connexes ; ils doivent par ailleurs être incités à s'engager dans des parcours de formation universitaires ouvrant sur les mentions complémentaires offertes dans certains concours de recrutement et permettant la bivalence des professeurs au collège. »

« La conduite de la relation avec les parents d'élèves fait partie intégrante de cette formation. »

Au niveau académique, nous sommes mobilisés et vigilants :

Dans l'académie, l'intégration est prévue pour janvier 2008. Les discussions vont bon train entre le président de l'Université Nice Sophia Antipolis, la direction de l'IUFM et le rectorat pour mettre en place un comité de pilotage de l'intégration. Nous avons obtenu au titre de la FSU, une commission de suivi de l'intégration, interne à l'IUFM, pour interpeller les divers partenaires en leur rappelant les spécificités de la formation initiale des enseignants et garantir le respect de nos métiers en terme de professionnalisation notamment. Dans ce cadre, le groupe de travail « Formation des enseignants et professionnalisation » nous a permis de soulever plusieurs problèmes : comment élaborer des modules de pré-professionnalisation dès la licence pour sensibiliser au métier enseignant ? Comment faire reconnaître l'année de formation dans les diplômes universitaires ? Quel devenir pour les tuteurs du second degré ? Quel devenir pour la formation continue des personnels ?

Dossier lourd et épineux. Nous le suivons avec la FSU. Il s'agit de défendre une formation disciplinaire de qualité qui réponde aux besoins des personnels. En amont des concours, s'il paraît opportun de mobiliser les diplômes universitaires pour qu'ils contribuent par des modules à la pré-professionnalisation, (contact avec le système éducatif, réflexion sur les savoirs universitaires et leurs rapports avec les savoirs scolaires...), cela ne doit pas pour autant figer les parcours étudiants dans des diplômes strictement professionnels. Élever et unifier les niveaux de recrutement reste plus que jamais d'actualité et l'intégration doit être aussi l'occasion d'une reconnaissance véritable de nos niveaux de qualification.

Corinne GIOANNI

Dialogue social bafoué

La rentrée 2007 verra l'ouverture d'un nouveau lycée au Muy. Comme le prévoient les textes en vigueur, le dialogue doit avoir lieu dans différentes instances pour discuter et faire valoir la position des personnels et des usagers en termes d'offre de formation et de carte scolaire. Le Recteur et l'Inspecteur d'Académie du Var ont visiblement une tout autre conception du dialogue et des instances. Alors qu'aucune décision n'a encore été prise, les maires des communes concernées par l'ouverture du lycée et les conseillers généraux ont déjà reçu un courrier avec la liste des communes dépendant du nouveau lycée et les formations qui y seront dispensées ! C'était parait-il pour connaître leur avis sous quinzaine…mais ces élus ont déjà informé leurs administrés des décisions prises ! En dehors de toutes instances.

Richard GHIS

La bivalence… ou comment se moquer des élèves

Afin d'informer les élèves, et à travers eux les parents d'élèves, sur les effets néfastes du projet de modification du décret 1950, des enseignants du Lycée Raynouard (Brignoles - Var) ont décidé de mettre en place la bivalence dans leurs classes. Jeudi 14 décembre, pour préparer la grève du 18, ils ont changé de discipline : le prof de math est devenu prof de français, le prof de génie mécanique prof d'anglais, le prof de français prof d'histoire-géo etc… Avec la complicité des collègues qui ont fait des photocopies des textes en cours d'étude, indiqué les exercices à corriger… les profs «bivalents» ont ainsi changé de casquette pendant 20, 30 minutes avant de passer à un débat avec les élèves. Ces derniers ont bien compris qu'un professeur même s'il savait très bien enseigner, ne pouvait pas enseigner n'importe quelle discipline ; il pouvait toujours diriger une classe mais ne pouvait pas devenir un chef d'orchestre s'il ne connaissait pas la musique !

On ne peut enseigner et transmettre que ce que l'on maîtrise. La bivalence n'est qu'une façon (parmi d'autres…) de gérer la pénurie du recrutement des enseignants.

Nicole GIACOMUZZO

INSTANCES ACADÉMIQUES

le SNES sur tous les fronts

Bilan de la rentrée 2006 : mieux vaut tard que jamais…

Suite à nos demandes réitérées, le Recteur s'est enfin décidé à présenter le bilan de la rentrée 2006 lors des CTPA des 14 novembre et 4 décembre ! …au moment où la préparation de la rentrée 2007 va bon train et où l'offre de formation pour la rentrée 2008 est déjà à l'étude…

Baisse démographique...

Devant notre colère face à l'absence de documents sur cette question le 14 novembre, le sujet a été traité le 4 décembre !

Pour la deuxième année, le rectorat rentabilise une très relative baisse du nombre d'élèves. En prenant soin de ne pas la comparer à la saignée drastique des moyens que subit notre académie depuis deux ans (près de 300 postes supprimés), à la dégradation continue des taux d'encadrement (voir l'audit sur les collèges et lycées), ou à notre calamiteux classement (24ème sur 30 pour les collèges et dernière pour les lycées), le Recteur poursuit son déni de la dégradation de nos conditions de travail et des conditions de scolarisation des élèves dans l'académie !

…à relativiser !

En collège :1 141 collégiens de moins (10 élèves par établissement). Chacun trouvera là la justification d'une ponction de près de 150 postes dans les collèges des deux départements ! Ajoutons à cela une sérieuse erreur de calcul dans le Var, où le Recteur et l'Inspecteur d'Académie prévoyaient 700 collégiens de moins alors que ce sont seulement 400 élèves qui ont manqué à l'appel et toutes les conditions pour voir nos effectifs de classe au mieux stabilisés, au pire, augmenter, sont réunies ! En lycée : 624 lycéens de moins (16 élèves par établissement) : toutes les secondes à 35, voire plus, et une position constante de l'académie en queue de peloton en termes de taux d'encadrement et d'offre de formation. Là aussi une surprenante «erreur de calcul» : 600 élèves de plus étaient prévus, soit l'équivalent d'un collège !

«Éponger l'excédent !»

Une belle occasion pour diminuer le nombre d'élèves par classe et améliorer la qualité de notre travail, la réussite de nos élèves et atténuer ainsi les retards de notre académie ! Cette situation a été mise à profit par le Recteur pour rendre des postes au ministère, sans même nous donner le chiffre exact. Les lecteurs assidus du NiceSnes ne pourront qu'être surpris puisque l'administration rectorale nous avait toujours assurés que nous n'avions pas d'excédents de postes et donc rien à rendre. On nous aurait menti…

La part belle à l'enseignement privé ?

Sur les effectifs de l'enseignement privé, contrairement aux années passées, aucun document ne nous a été transmis et des propos contradictoires ont été formulés. Le Recteur parle de stabilité puis finit par «avouer» que le privé accueille cette année 300 élèves de plus (la moitié des 600 qui ont disparu des lycées ?) soit 200 dans le privé sous contrat et 100 dans le privé hors contrat. Nous attendons toujours des précisions sur la question.

Vie scolaire : une mission de service public sous la pression du «patron»

Nos vies scolaires, indispensables au bon fonctionnement des établissements, sont aujourd'hui sinistrées et fragilisées. Le remplacement des étudiants surveillants recrutés académiquement par des personnels recrutés par les chefs d'établissement, avec des contrats de plus en plus fragiles, ne garantit plus la stabilité des équipes.

Au global, le nombre de personnels d'encadrement semble identique, mais deux problèmes se posent :

- un empilement de situations : MI-SE, aides éducateurs et emplois vie scolaire soit 3 types de « contrats » avec des horaires et des droits très différents. Dans certains cas, on ne sait combien de postes sont pourvus (faut-il rappeler que seuls 30% des 1906 emplois EVS étaient occupés l'an dernier ?).
- la démonstration du Recteur : 1 fois 3 = 3 fois 1 : après un contrat de 3 ans, des assistants d'éducation se sont vus proposer un contrat d'un an à renouveler ! Nous avons demandé très fermement au Recteur d'intervenir auprès des chefs d'établissement pour que cette mise sous pression des personnels cesse immédiatement et que le renouvellement des contrats pour 3 ans soit à nouveau la règle. Quelle ne fut pas notre indignation quand d'une même voix, Recteur et chefs d'établissements présents au CTPA ont expliqué que l'intérêt pour les établissements était de conserver leurs AED et que, dans ces conditions, un contrat d'un an renouvelé trois fois équivalait à un contrat de trois ans! Quel progrès social et quel formidable moyen d'assurer de façon pérenne une mission de service public.

Offre de formation : comment répondre aux injonctions financières ?

Pour la deuxième année consécutive, et conformément aux engagements du Recteur, l'offre de formation est «gelée» ! Faut-il s'étonner que les CA des établissements aient donc formulé peu de demandes d'ouvertures de formations ? On ne peut que déplorer que dans notre académie déjà fragilisée, l'offre de formation n'évolue plus et soit inféodée à une stricte logique comptable. Toutes les études s'accordent pourtant sur la nécessaire élévation du niveau de qualification des jeunes dans les années à venir.

Nous avons tout de même obtenu que l'ouverture de formations soit à nouveau examinée après l'affectation des dotations horaires aux établissements dans le courant du second trimestre. Dans les CA sur la DHG, il faudra donc revenir sur ces questions et ne pas hésiter à formuler des demandes.

Dotation des lycées : nouvelle «gouvernance» ou transparence et équité ?

Le calcul de la dotation horaire pour les lycées est plus complexe que pour les collèges, mais transparence et équité y sont tout aussi nécessaires. Le Recteur a présenté les nouvelles modalités de calcul des dotations lycée. Il nous faudra être vigilants à tous les niveaux : sur le mode de calcul de la «part fixe» de la dotation puisqu'elle correspondrait aux horaires «planchers» des différentes disciplines et intègrerait des seuils pour les dédoublements, en particulier en LV, comme sur le volume de la «part d'autonomie» attribuée aux établissements dont les modes de calcul semblent opaques. Ces nouvelles modalités de gestion ne peuvent se limiter à un échange entre chefs d'établissements et rectorat . Elles nécessitent un dialogue avec les représentants élus en commission permanente ou au CA. Soyons tous vigilants !

CORINNE GIOANNI, RICHARD GHIS

Stage de formation syndicale

Lutter contre les discriminations sexistes et homophobes

Le militantisme syndical que nous portons ne s'est jamais borné aux seuls aspects professionnels et catégoriels. Il articule et investit les domaines économiques, sociaux et sociétaux : il se saisit du Politique dans son acception la plus large. Il est donc évident que la lutte contre les discriminations sexistes et homophobes est un enjeu important du syndicalisme que nous revendiquons.

- De quelles revendications sont porteurs le SNES et la FSU sur ce sujet ? Quels liens avec les collectifs, les associations ?

- En tant qu'enseignant-e-s, CPE, Co-Psy, comment pouvons-nous traiter de ces questions avec les élèves ? les articuler avec les fédérations de parents d'élèves, les syndicats lycéens et étudiants ?

- Citoyen-ne-s, syndiqué-e-s : comment envisageons-nous plus largement cette lutte ?

Pour débattre de tout cela, le SNES organise un stage le **mardi 20 février** au local de la section académique à Nice, 264 bld de la Madeleine en présence de Philippe Castel, membre du secteur national «Doits et Libertés». La lutte contre les discriminations sexistes et homophobes interpelle l'ensemble de la société. Elle se décline dans le domaine juridique (loi qui sanctionne les propos homophobes, proposition récente du Collectif National Droits des Femmes d'une loi, sur le modèle espagnol, contre les violences faites aux femmes…), le politique (nombre de candidat-e-s ont ainsi donné leur positionnement quant au mariage homosexuel…)… En tant que syndicat enseignant nous pouvons aussi beaucoup apporter aux débats en cours.

Nous vous attendons donc nombreuses et nombreux à ce stage organisé par le secteur Droits et Libertés du SNES.

MARYVONNE GUIGONNET

Stage FSU organisé par le secteur «femmes»

Faut-il adopter des mesures volontaristes, contraignantes… pour passer d'une égalité formelle à une égalité réelle ?

En France, comme dans beaucoup d'autres pays, les lois ont instauré une égalité formelle entre hommes et femmes sans que les changements attendus aient été aussi importants que certain-e-s pouvaient l'espérer. Comment passer d'une égalité formelle à une égalité réelle ?

Le domaine politique a été contraint de mettre la question de la parité au centre des débats. Faut-il adopter des mesures volontaristes pour atteindre une égalité réelle dans tous les domaines sociétaux ? Des mesures contraignantes seraient-elles mal perçues si elles investissaient, au delà de la vie politique, la vie professionnelle, le cercle privé ?

La FSU organise un stage le vendredi 23 mars 2007, dans un collège de l'aire toulonnaise (à préciser), sur ces questions.

La matinée sera consacrée à une table ronde réunissant des représentant-e-s syndicaux et politiques pour interroger la notion «d'action positive».

Dans l'après-midi, nous verrons quelles mesures contraignantes peuvent être adoptées, déjà à l'œuvre dans d'autres pays européens, en terme de protection sociale (congé parental, congé pour éducation, modes de garde…) afin là encore de faciliter la mise en place d'une égalité réelle.

Les collègues intéressé(e)s doivent s'inscrire auprès de la FSU avant le 15 février 2007, par mail, par téléphone ou par fax en donnant : nom, prénom, téléphone, adresse (domicile). **Tel : 04.94.93.04.40, fax : 04.94.93.04.74, mail : fsu83@fsu.fr**

MARYVONNE GUIGONNET

Le courrier-type de demande d'autorisation d'absence est à déposer un mois avant la date du stage, il est envoyé par voie hiérarchique par l'établissement. Vous pouvez télécharger le modèle sur le site du SNES.

Action TZR

Les collègues présents au stage syndical (Lycée Camus - Fréjus) ont dressé un tableau complet (et sombre) de leur situation, de la dégradation de leurs conditions de travail, d'affectation, d'indemnisation.

À toutes les formes d'arbitraire, il a été décidé d'apporter une riposte syndicale. Un plan d'action a été adopté pour porter les revendications du SNES et de la profession : ZR à taille humaine, modalités d'affectation et de gestion rationnelles, transparentes et équitables, indemnisations versées régulièrement à la juste valeur… et respect !

Pique-nique revendicatif

Venez nombreux !

31 janvier 13h00

Rectorat de Nice

(Une audience sera demandée au recteur)

Raphaëlle ou l'ordre des choses,

premier roman de Roland Laurette, ancien secrétaire académique du SNES.

Le terroir gascon est le décor d'un drame humain plus universel : celui des ravages causés sur le fils par le non-amour de la mère et le piège de l'ordre des choses. Georges, un paysan, vit dans le vignoble du Madiran pendant la crise du phylloxera. Écrit à la première personne, ce roman est un long cri de rage contre l'ordre social et contre la mère qu'il croit attachée à lui nuire. Le héros évoque dans ce journal les diverses issues explorées : l'amour, la réussite sociale et le verbe.

«Roland Laurette (…) a [déjà] la touche d'un grand écrivain». *Danièle Caillat.*

Pour commander : en librairie ou à editions.mutine@wanadoo.fr (franco de port).

ARLETTE BARTOLETTI

Appel à candidatures Ecole Emancipée

Chaque congrès du SNES, l'*Ecole Emancipée* apporte un autre regard sur le syndicalisme et notre métier. Malgré certains accords, nous n'approuvons pas tout ce que fait la majorité UA du syndicat (et appelons à voter contre les rapports d'activité et financier). L'*Ecole Emancipée*, principale tendance d'opposition dans le SNES, veut faire entendre sa différence sur certains sujets.

L'*Ecole Emancipée* défend un syndicalisme de luttes plutôt qu'un syndicat corporatiste et de services. Nous pensons que le salut viendra des luttes, comme l'an dernier contre le CPE. Aujourd'hui, le SNES doit être au cœur d'un vaste mouvement unitaire et interprofessionnel pour la défense des services publics, des salaires et de l'emploi, avec grèves et manifestations.

L'*Ecole Emancipée* estime que la précarité est un enjeu central pour toute la profession et réclame la titularisation sans condition de concours et de nationalité de tous les précaires. Les attaques contre nos statuts existent parce que la précarité s'est installée dans le métier. Lutter contre la précarité, l'empêcher de se développer, c'est défendre l'ensemble de la profession, que les attaques de Robien sur le décret de 1950, vont justement précariser.

L'*Ecole Emancipée* défend la démocratisation de l'école. Nous sommes contre l'école à plusieurs vitesses qui se met en place depuis des années et qui s'accentuera avec les programmes des candidats libéraux sur l'école, au nom d'une logique purement comptable. Nous préférons défendre un service public d'éducation qui donne sa chance à tous, avec un vrai collège unique alliant démocratisation à la massification que nous avons connue. Une école qui est encore à inventer.

Nous voulons constituer des listes pour les élections internes du SNES. Vous n'êtes pas obligés d'être d'accord avec nous sur tout mais vous pouvez nous rejoindre pour aider à constituer nos listes et faire vivre la démocratie dans le SNES.

Pour nous joindre, vous pouvez contacter Olivier Sillam ou Philippe Gandin
06 60 89 56 33

Appel à candidatures de la tendance Émancipation

Donnons-nous enfin les moyens de gagner !

Nous proposons aux syndiqué(e)s qui se sont retrouvé(e)s dans les luttes récentes à rejoindre notre **liste pour un syndicalisme de lutte.**
Une brève présentation de nos positions dans l'espace qu'on nous concède :

Pour la défense des revendications

- en priorité mettre en échec les attaques en cours, par l'abrogation des contre-réformes réactionnaires dirigées contre le service public d'Education et ses personnels (décret De Robien cassant le statut de 1950, conseils pédagogiques, note de vie scolaire...).
- mais aussi agir pour une école démocratique, pour une **défense intransigeante de la laïcité,** afin d'assurer l'égalité des droits devant l'éducation, contre sa soumission aux intérêts locaux.

Pour un syndicalisme de lutte

Les travailleurs de l'Education Nationale ont prouvé leur capacité de mobilisation. Mais pour gagner, les faits ont montré le rôle de la démocratie dans les luttes : contrairement à la direction " Unité et Action ", nous défendons le **pouvoir des structures d'auto-organisation et de démocratie directe** (AG d'établissements, de secteur… qui se coordonnent). Assez des grèves sans lendemain, des accords de sommet a minima !

La stratégie ambiguë de la direction du SNES mène à une impasse. Nous avons besoin d**'un syndicalisme capable d'impulser les mobilisations des prochains mois, et de porter des revendications pour gagner la lutte** !

Pour tout contact, s'adresser à emancipation83@wanadoo.fr

Appel à candidatures à l'initiative d'Unité et Action

Contre les attaques gouvernementales plus que jamais l'unité et l'action

La loi Fillon (socle commun, Plan Personnalisé de Réussite Educative, note de vie scolaire,…), d'inspiration libérale, a programmé une **régression tous azimuts** pour la jeunesse et l**e renoncement à une école ambitieuse pour la réussite de tous**.

Les **statuts des personnels**, le statut général de la fonction publique comme nos statuts particuliers sont devenus des **obstacles à abattre** absolument. Les modifications des décrets de 1950 que le SNES et la profession refusent en sont l'illustration tout comme les agressions du ministre de la fonction publique sur les statuts et les salaires, et l'institution de la précarité prévue par le CDI.

Développer l'action unitaire la plus large est le seul moyen de contrer ces orientations néfastes pour l'École, ses personnels et l'ensemble des services publics. Il faut continuer à **développer le débat le plus large** dans la profession et le porter devant les pouvoirs publics, se saisir de chaque occasion de convaincre l'opinion, les élèves et les parents. Dans ce cadre, le **renforcement du syndicat et de sa vie démocratique**, l'investissement de chacun dans la vie syndicale et les équipes militantes sont particulièrement décisifs à un moment crucial pour nos métiers et pour les conceptions du **service public que nous défendons**. À chaque instant, le SNES, avec la FSU, a le souci, en toute indépendance, de rechercher les **convergences**, d'impulser les **luttes**, de construire des **revendications** qui rassemblent dans la diversité l'ensemble de la profession.

Que tous ceux qui souhaitent défendre ces orientations **nous rejoignent sur la liste à l'initiative d'Unité et Action**.

Contacts : Richard Ghis, Maguy Fache, Jean-Paul Clot

Appel à candidatures Front Unique

RETRAIT DU PROJET DE DÉCRET DU GOUVERNEMENT ! DÉFENSE INCONDITIONNELLE DES STATUTS DE 1950 ! LA RESPONSABILITÉ DES DIRECTIONS SYNDICALES EST ENGAGÉE !

Le gouvernement veut porter un coup majeur contre les enseignants en détruisant leurs statuts. Le 18 décembre Robien soumet au CTPM un projet de décret et d'arrêtés pour en finir avec les décrets de 1950. Ce que veulent les enseignants est clair : retrait du projet de décret ! Pas touche aux décrets de 1950 ! La direction du SNES a lancé une pétition proposant une réécriture des décrets de 1950. Cela revient à ouvrir la porte à un gouvernement dont on ne peut attendre qu'une aggravation de la situation des enseignants. Pour imposer le retrait du projet il faut affronter et vaincre le gouvernement. Or, l'intersyndicale persiste à demander des négociations sur le temps de travail. Les dirigeants syndicaux ont décidé de se rendre au CTPM du 18 décembre. Pour discuter de quoi ? La direction du SNES a tardivement appelé à la grève le 18 décembre, mais elle n'appelle pas à une manifestation nationale et centrale à Paris, devant le CTPM, au ministère, or c'est cela qui est nécessaire. Les leçons de la défaite infligée au gouvernement sur la question du CPE sont cruciales : parce que le gouvernement a eu en face de lui le front uni des organisations syndicales et qu'il n'y a pas eu de concertation, le CPE a été retiré. Que se forme contre le gouvernement le front uni des organisations syndicales enseignantes pour le retrait de son projet, que toute concertation soit rompue, que soit lancé un appel clair au combat des enseignants, et la voie sera ouverte pour le retrait du projet de destruction des décrets de 1950.

Julien Lacassagne, jlacassagne@yahoo.com

Contribution de la tendance Unité et Action

Un syndicalisme de masse et d'unité pour la défense du service public d'Éducation et de ses personnels

Depuis plusieurs années, la majorité des syndiqués du SNES a confié, par son vote, la direction de l'organisation syndicale, aux plans national mais aussi académique et départementaux, au courant de pensée Unité et Action. Cette confiance renouvelée nous donne aussi de grandes responsabilités à tous les niveaux.

Construire des actions majoritaires

La responsabilité du syndicat majoritaire est d'oeuvrer à l'amélioration du service public d'Éducation et des conditions de travail et de vie de ses personnels. Elle est également de mettre en échec les changements néfastes à nos métiers et au service public d'Éducation.

Pour faire aboutir les revendications de la profession, notre boussole est le rassemblement des personnels dans des actions majoritaires, condition du succès.

La réécriture des décrets de 1950 régissant nos statuts a pour seuls objectifs de fermer des postes, d'alourdir notre charge de travail, d'instaurer la polyvalence et de nous obliger à accepter des affectations dans des communes différentes. Elle est irrecevable et ne sera mise en échec que par des actions fortes et majoritaires. Depuis plusieurs semaines nous informons les collègues et organisons des mobilisations qui ne cessent de s'amplifier dans le cadre d'un plan d'action inscrit dans la durée, intégrant toutes les formes d'actions possibles (pétitions, déclarations publiques, conférences de presse, rassemblements, jusqu'à la grève et la manifestation nationale…) sans exclusive et toujours dans le cadre unitaire le plus large possible. C'est bien cette démarche que nous revendiquons.

Un SNES vivant et démocratique

Il est aussi de la responsabilité des directions syndicales de faire vivre démocratiquement le syndicat à tous les niveaux pour permettre l'élaboration de revendications collectives et assurer l'implantation du syndicat sur tous les lieux de travail. En effet, un syndicalisme de masse et d'actions ne peut se développer qu'avec une présence du SNES auprès des syndiqués et des collègues, c'est à dire avec des contributions fortes des sections d'établissements. C'est bien cette proximité qui permet de contrer dans leur ensemble les offensives orchestrées pour diviser les personnels et fragiliser les garanties collectives. Cela passe donc par des réunions régulières des instances en y assurant la présence d'élus et de représentants des établissements, relais des débats avec l'ensemble de la profession. La formation de nouveaux militants participe pleinement de cette vie syndicale.

Un SNES qui défend les collègues et le service public à tous les niveaux

Notre travail est aussi d'assurer les interventions du SNES à tous les niveaux, pour les intérêts de la profession comme pour les questions plus générales sur l'ensemble de la société. L'engagement du SNES dans la FSU est donc décisif. Nos interlocuteurs sont de plus en plus nombreux, en plus des représentants du ministère (chefs d'établissement, inspecteurs d'académie, recteur), des différents services du rectorat et des inspections d'académie, nous vous représentons face aux collectivités territoriales (conseil général, conseil régional). Le SNES n'hésite jamais à prendre ses responsabilités ; participant au débat, chaque fois qu'il y a quelque chose à obtenir pour les personnels et le service public.

Au moment où nos métiers sont attaqués comme jamais, où le service public d'éducation est remis en cause, croire que la seule utilisation du bulletin de vote pourrait stopper cette politique libérale et ses ravages tant pour les conditions de travail des fonctionnaires que pour le service public et la société d'une manière générale, serait une grave erreur. Un syndicalisme de masse et d'unité peut et doit peser sur tout cela.

Votez OUI aux rapports d'activité et financier académique et national.

Contribution de la tendance Émancipation

Cautionner les dérives d'un appareil immobiliste ? Pour nous, c'est «NON» !

Comme tous les deux ans, les syndiqués sont appelés à se prononcer sur l'activité académique et nationale du SNES. Loin d'un simple rituel, ce vote doit constituer l'occasion d'une réflexion syndicale. A cet égard, nous refusons de cautionner de graves manques de l'activité de la direction du SNES...

Un syndicalisme de sommet...

La direction UA se contente de reproduire au niveau académique une logique qui nous semble erronée : s'en tenir à des accords a minima entre directions syndicales nationales, qui ne sont pas réellement mobilisateurs, est une impasse. Les initiatives récentes de l'intersyndicale de l'éducation, **sans contenu réel et sans lendemain**, jetant l'exclusive sur d'autres organisations (FO, SUD…), ne permettent pas de créer le rapport de forces nécessaire. En témoigne l'échec de la grève du 28 septembre, archétype de la grève sans lendemain, sans action concrète derrière.

Plusieurs fois ces dernières années, cette conception d'appareil a mené à des choix discutables. Deux exemples parmi d'autres :

- aucun appel à la grève lors du mouvement lycéen combattant la loi Fillon sur l'éducation.
- durant la lutte contre le CPE, aucune volonté de poser publiquement la question de la grève générale public-privé.

Plus grave, **la direction académique s'est caractérisée par une volonté de lutter contre les structures d'auto-organisation (les AG) dont se dotent les personnels**. Ainsi il n'y a eu aucune réunion d'AG lors des différentes grèves (sauf dans le Var en 2005), ni lors du CPE...

... qui ne peut plus continuer comme cela !

Il y a des initiatives positives (relance des sections d'établissement, participation à diverses luttes locales...) Malheureusement elles s'accompagnent d'un début de transformation du SNES : **un syndicat est-il un organisme de lutte ou un cabinet d'expertise ?** Des caractérisations justes sont formulées sur plusieurs points (précarité par exemple), mais sans en tirer de conséquences concrètes. S'agit-il de commenter les transformations de l'Ecole et d'y adapter le syndicat, pour rester un interlocuteur institutionnel " incontournable et responsable " pour l'administration ? Ou alors d'analyser pour mieux dénoncer et agir contre les régressions ? **Plus grave encore, on note une volonté de plus en plus nette de marginaliser les voix critiques dans le SNES.**

La direction nationale " Unité & Action " / " Ecole Emancipée ", mais aussi la direction académique, doivent être sanctionnées par les syndiqués. Il ne s'agit pas de critiquer des personnes, mais de refuser de se contenter d'un syndicalisme d'adaptation – comme semble le vouloir la direction du SNES ; **notre " Non " au rapport d'activité se veut une contribution pour agir dans ce sens avec tous ceux et celles qui veulent garder un syndicalisme revendicatif.**

Nous appelons donc à voter «NON» aux rapports de la direction du SNES au plan national comme académique

Ensemble, amplifier l'action

MANIFESTATION NATIONALE À PARIS
SAMEDI 20 JANVIER

Tout au long de ce premier trimestre la mobilisation n'a cessé de s'amplifier : une profession de plus en plus unie et soudée face à un ministre de plus en plus isolé. Suite à la grève du 28 septembre, à la campagne de signatures et de témoignages, à la journée nationale d'expression du 29 novembre, la grève du 18 décembre a été un succès. Dans l'académie, les remontées de 44 établissements ont montré une participation de près de 60% de collègues à la grève, avec des établissements à 80% et plus : lycée du Coudon, collège Cousteau, collège Henri Nans, collège Fersen, collège Jaubert. 93 % pour le collège de la Vésubie ! Notre ministre ainsi interpellé serait bien inspiré de retirer son projet de décret et d'ouvrir de véritables négociations sur la charge et les conditions de travail des enseignants. Cette puissance dans la mobilisation et la colère qui ne cesse de croître ne sont pas surprenantes car les propos et les écrits du ministre sont inacceptables.

Qui accepterait sans réagir des changements qui vont dénaturer nos métiers, nos conditions de vie et le service public d'Éducation ?

Qui accepterait d'être moins payé et de travailler encore plus, alors que notre employeur reconnaît que nous effectuons en moyenne plus de 40 h hebdomadaire ?

Qui accepterait d'enseigner une autre discipline que celle pour laquelle il a été qualifié, formé et recruté ?

Qui accepterait d'enseigner dans plusieurs établissements sans limite géographique et surtout pas celle du bon sens, quand on sait ce que les restrictions budgétaires peuvent induire comme affectations pour nos collègues TZR ou non-titulaires ?

Dans ces conditions le SNES a proposé à l'intersyndicale des «quinze» de construire une grande manifestation nationale. Elle est prévue le samedi 20 janvier à Paris (déplacement en TGV). Il nous faut d'ores et déjà mener une réflexion collective sur les suites de l'action (nouvelle grève? Sur quel rythme?) si le ministre persistait.

RICHARD GHIS

Organisons la collecte dans tous les établissements
pour que chacun soit représenté à Paris

TGV Spécial au départ de Nice, arrêts à Cannes, aux Arcs et à Toulon.

Abel Rigaud nous a quittés

C'est avec tristesse et consternation que nous avons appris la disparition brutale de notre camarade Abel Rigaud, enseignant au collège Rostand de Draguignan et, depuis la création du collège, principal responsable du SNES de l'établissement. Inlassablement, il a su défendre les intérêts des élèves et des personnels, a participé à toutes les luttes pour la défense de l'Ecole publique.

L'action continue de notre camarade, ses interventions pour aider ceux qui en avaient besoin, ont fait que le chagrin et la tristesse dépassent largement le cadre de la seule Dracénie et celui des militants de notre syndicat. Le S2 du Var et le S3 étaient représentés parmi les très nombreuses personnes venues soutenir les siens lors de ses obsèques.

JACQUES THOMAS

Congrès du SNES : le préparer et y participer

Cette année sera marquée par la tenue du congrès national du SNES du 26 mars au 30 mars 2007 à Clermont-Ferrand. Mais le congrès national du SNES ne serait pas grand-chose sans la tenue en amont de congrès dans chaque académie. Pour notre académie, ce temps fort de la vie syndicale se déroulera le jeudi 15 et vendredi 16 mars 2007 au Rayet à Falicon sur les hauteurs de Nice.

Participer au congrès !

Le congrès académique se déroule tous les deux ans ; il est composé des élus de la Commission Administrative Académique, des élus des bureaux départementaux et d'un représentant de chaque section syndicale (S1). Chaque élu et section syndicale d'établissement recevront une fiche d'inscription pour participer au congrès. Il est important que chacun, élu ou responsable du S1 participe pleinement à ce moment fort de la vie démocratique du syndicat majoritaire de la profession.

Préparer le congrès !

Notre congrès prendra tout son sens s'il est enrichi par des discussions et des débats organisés dans chaque établissement avec l'ensemble des syndiqués du SNES. C'est à ce niveau que commence l'élaboration des revendications, ensuite débattues et discutées dans les congrès. Pour que ces échanges aient réellement lieu, des textes préparatoires au congrès seront publiés dans les premiers jours du mois de janvier et envoyés à chaque syndiqué pour qu'il donne son avis sur ce projet de plate-forme revendicative.

Organiser, participer à des réunions syndicales dans son établissement pour discuter, débattre et produire des propositions de textes c'est l'enjeu des semaines à venir pour réussir pleinement ce bel exercice de démocratie et surtout décider de revendications portées par la majorité des syndiqués et partagées par la majorité de la profession. Alors bonnes réunions et à vos plumes !

RICHARD GHIS